

Séance du 10 février 2026

L'an 2026, le 10 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christelle Copleutre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Jean-Marie Glon, Guy Daguené,

Excusés : Christophe Tertre, Claire Van Schaik, Sonia Surblé, Michel Cormier,

Absent : Jérôme Jousselin,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

1- Délibération n° D042026 – Report du fonds de concours voirie communale 2024 sur l'année 2026 : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le report du versement du fonds de concours suivant sur l'année 2026, décidé par le Conseil communautaire réuni le 17 décembre 2025 :

Année fonds de concours	Intitulé de l'opération	Fonds de concours alloués	Montant HT des travaux
2024	Voirie communale : route du Theil, des Essarts aux Grands Vaux, et route des Grands Vaux	8 149,00 €	43 175,00 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

2- Délibération n°D052026 – Fonds de concours voirie communale 2025 : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide de 5 732,00 € allouée par le Conseil communautaire, réuni le 17 décembre 2025, au titre du fonds de concours 2025 – Thème Voirie pour l'opération suivante : Travaux de voirie communale 2025 (route de la Sauvagère, route de la Tuilerie, carrefour des Guéhéry),
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
VC n°402	17 850,00 €	Aide départementale	5 732,00 €
VC n°201	12 525,00 €	Fonds de concours	5 732,00 €
VC n°101 et n°201	9 375,00 €	Part restant à la commune	28 286,00 €
TOTAL	39 750,00 €	TOTAL	39 750,00 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

3- Délibération n° D062026 – Attribution des subventions aux associations et aux organismes : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux organismes et associations suivants :

Association pour le Don de Sang bénévole secteur la Ferté-Bernard	50 €
CFA du Mans et de la Sarthe	10 €
Comice agricole du canton de la Ferté-Bernard	40 €
Fondation du Patrimoine	200 €
FSE Collège Georges Desnos	280 €
FSE Collège Yves Montand	20 €
Ami Chemin d'Avezé	150 €
APE Ecole Georges Charpak	250 €
ASVPA	150 €

- **Décide** d'accorder la gratuité sur la redevance annuelle forfaitaire de 150,00 € TTC pour la location de la salle polyvalente à l'association des Tapissiers d'Avezé.

4- Délibération n° D072026 – Remise gracieuse du loyer du garage rue du Prieuré : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder la gratuité du loyer du garage situé rue du Prieuré de janvier à mars 2026 pour la période effective du 1^{er} au 16 janvier 2026,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.



5- Délibération n° D082026 – Demande de local de stockage pour l'Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine d'Avezé : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de mettre à disposition gracieusement le garage sis rue du Prieuré pour l'ASVPA,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

6- Délibération n° D092026 – Vente d'une portion du chemin rural n°44 : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix de vente à 1,00 € le m²,
- **Décide** de vendre la portion du chemin rural n°CR44 du lieu-dit la Malpougère au Ruisseau de Jault à Madame LEDIEU Virginie au prix susvisé,
- **Dit** que les frais de bornage, droits et honoraires occasionnés par cette vente seront à la charge de l'acheteur,
- **Retient** l'étude de Maître Alix-Chapdelaine, notaire à la Ferté-Bernard, pour rédiger les actes correspondants,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents au présent projet,
- **Donne tout pouvoir** au Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

7- Délibération n° D102026 – Demande de modification du tracé du chemin rural n°10 : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** son accord de principe sur la cession d'une partie du chemin rural n°10 et l'achat d'une longueur de chemin pour modifier le tracé actuel,
- **Dit** que les frais de bornage et les frais de notaire occasionnés par cette vente seront à la charge de l'acheteur ainsi que les travaux de création de cette nouvelle portion de chemin,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

8- Délibération n° D112026 – Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope en faveur de l'écrevisse à pieds blancs et de la truite commune,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

DIVERS

- **Permanences du bureau de vote pour les élections municipales** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 et qu'il est nécessaire que chaque conseiller se positionne afin de compléter le tableau des permanences du bureau de vote.
- **Carnaval de l'école** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le carnaval de l'école aura lieu le 13 février 2026 à 16h00 et demande qui serait disponible pour assurer la sécurité.
- **Personnel communal** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Jordane Sohler-Guiraud a été reçue au concours d'ATSEM et qu'elle sera prochainement stagiaire.
- **Réunion de présentation des budgets** : Monsieur le Maire rappelle que la réunion de présentation des budgets 2026 aura lieu le lundi 16 février 2026 à 20h30 et que tous des conseillers y sont conviés.

